

**Arrêté n°2022-06-03-AA du 3 juin 2022 portant proclamation des résultats pour
l'élection de la Commission recherche
Collège 2 - secteur 2 et 4
Scrutin du jeudi 02 juin 2022
Proclamation des résultats**

La Présidente de l'Université de Poitiers

VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
VU la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 115 et suivants ;
VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers, notamment l'article 23-2 ;
VU l'arrêté électoral n°2022-04-13-01 du 13 avril 2022 relatif aux élections de la Commission recherche ;
VU l'arrêté n°2022-05-05-01 modifiant l'arrêté n°2022-04-13-01 ;
VU l'arrêté électoral n°2022-05-20-01 du 06 mai 2022 relatif à la recevabilité des listes ;
VU l'avis du Comité électoral consultatif du 03 juin 2022 ;

ARRÊTE

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeur(ice)s inscrit(e)s	30
Nombre de votant(e)s	4
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	3

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges iers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
	3	100,0%	1,00	1	0,00		0
Total	3						0
Sièges pourvus				1		0	
Sièges restant à pourvoir	0			0		0	
Quotient électoral	3,00						

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires
	Raphael THUILLIER

Article 3 : Proclamation – Election :

La Présidente de l'Université de Poitiers proclame élu le candidat désigné à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Faculté des sciences humaines et arts, de l'UFR Lettres et langues, de l'UFR Médecine et pharmacie et de l'INSPE et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le vendredi 03 juin 2022

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL